Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1897

16.9.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/1897 DE LA COMMISSION

du 12 septembre 2025

modifiant pour la 349e fois le règlement (CE) nº 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIIL (Daech) et Al-Qaida

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 881/2002 du Conseil du 27 mai 2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIIL (Daech) et Al-Qaida [1], et notamment son article 7, paragraphe 1, point a), et son article 7 *bis*, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe I du règlement (CE) nº 881/2002 énumère les personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques ordonné par ce règlement.

(2) Le 22 août 2025, le comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, faisant suite aux résolutions 1267(1999), 1989(2011) et 2253(2015) dudit Conseil de sécurité, a décidé de modifier cinq mentions dans la liste des personnes, groupes et entités auxquels le gel des fonds et des ressources économiques devrait s'appliquer.

(3) Il convient dès lors de modifier l'annexe I du règlement (CE) nº 881/2002 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) nº 881/2002 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 12 septembre 2025.

Par la Commission,
au nom de la présidente,

Directeur général
Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux

[1] JO L 139 du 29.5.2002, p. 9, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2002/881/oj.

ANNEXE

Les données d'identification des entrées suivantes figurant dans la rubrique «Personnes physiques» de l'annexe I du règlement (CE) nº 881/2002 sont modifiées comme suit:

1) La mention «Ibrahim Ali Abu Bakr Tantoush [alias a) Abd al-Muhsin, b) Ibrahim Ali Muhammad Abu Bakr, c) Abdul Rahman, d) Abu Anas, e) Ibrahim Abubaker Tantouche, f) Ibrahim Abubaker Tantoush, g) Abd al-Muhsi, h) Abd al-Rahman, i) Abdel Ilah Sabri (la fausse identité concernait le numéro d'identification sud-africain frauduleux 6910275240086 lié au numéro de passeport sud-africain 434021161; les deux documents ont été confisqués)]. Adresse: Tripoli, Libye (situation en février 2014). Né le 2.2.1966 à al Aziziyya, Libye. Nationalité: libyenne. Passeport nº: a) passeport libyen nº 203037, délivré à Tripoli, Libye b) passeport libyen nº 347834, délivré sous le nom Ibrahim Ali Tantoush, arrivé à expiration le 21 février 2014). Renseignements complémentaires: a) membre du Comité de soutien afghan (Afghan Support Committee — ASC), de la "Revival of Islamic Heritage Society" (Renaissance de la société du patrimoine islamique — RIHS) et du Groupe islamique combattant libyen (Libyan Islamic Fighting Group — LIFG); b) photo et empreintes digitales disponibles pouvant être insérées dans la notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations unies. Date de la désignation visée à l'article 2 *bis*, paragraphe 4, point b): 11.1.2002.»

est remplacée par le texte suivant:

«Ibrahim Ali Abu Bakr Tantoush (graphie d'origine: ابراهيم علي أبو بكر تنتوش) [pseudonymes fiables: a) Abd al-Muhsin, b) Ibrahim Ali Muhammad Abu Bakr, c) Abdul Rahman, d) Abu Anas, e) Ibrahim Abubaker Tantouche, f) Ibrahim Abubaker Tantoush, g) Abd al-Muhsi, h) Abd al-Rahman, i) Abdel Ilah Sabri (fausse identité en rapport avec le numéro d'identification sud-africain frauduleux 6910275240086 lié au numéro de passeport sud-africain 434021161, les deux documents ont été confisqués); pseudonyme peu fiable: Al-Libi]. Né le 2.2.1966 à Al Aziziyya, Libye. Nationalité: libyenne. Numéro de passeport: a) 203037 (passeport libyen délivré à Tripoli, Libye), b) 347834 (passeport libyen délivré au nom d'Ibrahim Ali Tantoush, arrivé à expiration le 21.2.2014). Adresse: Afghanistan (situation en juin 2014). Renseignements complémentaires: a) associé à l'Afghan Support Committee (ASC), à la Société pour le renouveau du patrimoine islamique (Revival of Islamic Heritage, Society, RIHS) et au Groupe islamique combattant libyen (Libyan Islamic Fighting Group, LIFG). Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 11.1.2002.».

2) La mention «Al-Azhar Ben Khalifa Ben Ahmed Rouine [alias a) Salmane, b) Lazhar]. Adresse: nº 2, 89e rue, Zehrouni, Tunis, Tunisie. Date de naissance: 20.11.1975. Lieu de naissance: Sfax, Tunisie. Nationalité: tunisienne. Passeport nº: a) passeport tunisien no P182583 (délivré le 13.9.2003 et arrivé à expiration le 12.9.2007), b) 05258253 (identification nationale). Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 12.11.2003.»

est remplacée par le texte suivant:

«Al-Azhar Ben Khalifa Ben Ahmed Rouine (graphie d'origine: الأزهر بن خليفة بن احمد روين) [pseudonymes peu fiables: a) Salmane, b) Lazhar]. Né le 20.11.1975 à Sfax, Tunisie. Nationalité: tunisienne. Numéro de passeport: P182583 (passeport tunisien délivré le 13.9.2003, arrivé à expiration le 12.9.2007). Adresse: nº 2, 89e rue, Zehrouni, Tunis, Tunisie. Renseignements complémentaires: a) condamné le 7.2.2008 à une peine d'emprisonnement de six ans et dix mois par la cour d'appel de Milan (Italie) pour appartenance à une association terroriste, b) incarcéré à la prison de Sfax le 5.6.2007 par ordonnance de la cour d'appel en Tunisie pour avoir adhéré à une organisation liée à des crimes terroristes (affaire nº 9301/207), c) condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans et 15 jours et libéré le 18.6.2008, d) considéré par les autorités italiennes comme étant recherché par la justice depuis juillet 2008, e) le 20.1.2009, les autorités italiennes ont émis une ordonnance de détention (nº 70/2009 S.I.E.P) à la suite d'une condamnation à une peine de 3 ans, 4 mois et 29 jours pour des crimes liés au terrorisme, f) fait l'objet d'une mesure de contrôle administratif en Tunisie depuis 2010. Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 12.11.2003.».

3) La mention «Sulaiman Jassem Sulaiman Ali Abo Ghaith (alias Abo Ghaith). Né le 14.12.1965 au Koweït. Passeport nº 849594 (passeport koweïtien délivré le 27.11.1998 au Koweït, arrivé à expiration le 24.6.2003). Renseignements complémentaires: retrait de la citoyenneté koweïtienne en 2002; b) a quitté le Koweït pour le Pakistan en juin 2001. Date de la désignation visée à l'article 2 *bis*, paragraphe 4, point b): 16.1.2004.»

est remplacée par le texte suivant:

«Sulaiman Jassem Sulaiman Ali Abo Ghaith (graphie d'origine: سليمان جاسم سليمان علي أبو غيث) (pseudonyme peu fiable: Abo Ghaith). Né le 14.12.1965 au Koweït. Numéro de passeport: 849594 (passeport koweïtien délivré le 27.11.1998 au Koweït, arrivé à expiration le 24.6.2003). Renseignements complémentaires: a) déchu de la nationalité koweïtienne depuis 2001 et actuellement incarcéré aux États-Unis d'Amérique; b) a quitté le Koweït pour le Pakistan en juin 2001. Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 16.1.2004.».

4) La mention «Shafi Sultan Mohammed Al-Ajmi [alias a) Shafi al-Ajmi, b) Sheikh Shafi al-Ajmi, c) Shaykh Abu-Sultan]. Titre: docteur. Né le 1.1.1973 à Warah, Koweït. Adresse: Area 3, Street 327, Building 41, Al-Uqaylah, Koweït. Nationalité: koweïtienne. Passeport nº 0216155930. Date de la désignation visée à l'article 2 *bis*, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»

est remplacée par le texte suivant:

«Shafi Sultan Mohammed Al-Ajmi [pseudonymes fiables: a) Shafi al-Ajmi, b) Sheikh Shafi al-Ajmi, c) Shaykh Abu-Sultan]. Titre: docteur. Né le 1.1.1973 à Warah, Koweït. Nationalité: koweïtienne. Numéro de passeport: 0216155930. Adresse: Area 3, Street 327, Building 41, Al-Uqaylah, Kuwait. Renseignements complémentaires: a) collecteur de fonds au profit du Front Al-Nosra pour le peuple du Levant (Al-Nusrah Front for the People of the Levant), b) libéré de prison en novembre 2023 au Koweit par le décret d'amnistie spéciale émirien nº 225/2023. Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 23.9.2014.».

5) La mention «Gulmurod Khalimov. Date de naissance: a) le 14.5.1975; b) vers 1975. Lieu de naissance: a) région de Varzob, Tadjikistan; b) Douchanbé, Tadjikistan. Nationalité: tadjike. Adresse: République arabe syrienne (localisation en septembre 2015). Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 29.2.2016.»

est remplacée par le texte suivant:

«Gulmurod Khalimov. Date de naissance: a) le 14.5.1975, b) vers 1975. Lieu de naissance: a) région de Varzob, Tadjikistan, b) Douchanbé, Tadjikistan. Nationalité: tadjike. Adresse: Afghanistan (provinces de Kounar et de Nouristan et zones frontalières du district de Zebok, province de Badakhstan). Renseignements complémentaires: a) expert militaire basé en Syrie, membre et recruteur de l'État islamique en Iraq et au Levant, b) recherché par le gouvernement du Tadjikistan. Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 29.2.2016.».